

Communiqué de presse

Lyon, le 10 septembre 2024

RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES : LA VILLE DE LYON APPORTE DES PRÉCISIONS

Suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes rendu public ce jour par la presse et mettant en cause la Ville de Lyon dans son organisation relative aux « chargés de mission thématique », la Ville souhaite apporter des précisions.

La Chambre Régionale des Comptes a procédé à un contrôle des comptes et de la gestion de la Ville de Lyon pour les années 2016 et suivantes dans le cadre d'une enquête régionale relative à la communication externe des collectivités.

La Chambre souligne la qualité de la communication externe, l'excellente maîtrise des dépenses, ainsi que la sobriété, l'efficacité et la transparence associés.

La Chambre salue ainsi l'existence d'une stratégie de communication mise progressivement en place à compter de 2020 et formalisée en 2022. Cette stratégie est venue préciser les objectifs de communication et définir des principes de cohérence graphique, de visibilité et de bonne compréhension pour faciliter l'information des citoyens et la valorisation des services publics et des projets portés par la Ville.

La Chambre souligne également positivement la mise en place d'un baromètre annuel permettant d'évaluer l'impact et la pertinence des campagnes de communication institutionnelles à travers les différents outils dont la ville dispose : journal municipal, réseaux sociaux, site internet, communication sur l'espace public.

Le rapport fait par ailleurs état des dépenses de communication contenues comme en témoigne par exemple la faible augmentation des dépenses de communication, de l'ordre de 2% entre 2018 et 2022 alors que l'inflation sur la même période a été de 8,2%.

A l'occasion de ce contrôle, la Chambre est aussi venue sur le sujet du pôle des 24 chargés de mission thématique. La Ville rappelle que les missions exercées par ces 24 chargés de mission thématique, à l'interface entre les services et les élus, sont nécessaires pour la bonne mise en œuvre des grandes politiques publiques de la collectivité. Les chargés de mission thématique sont des agents administratifs qui exercent leur fonction de manière effective au service des Lyonnaises et des Lyonnais. Leur rôle est de coordonner l'action de la Ville de Lyon dans ses grandes politiques publiques et d'en assurer le suivi. A cet égard, ils et elles sont essentiels à l'action municipale.

Malgré les réponses apportées par la collectivité et leur rattachement à l'administration, la Chambre Régionale des Comptes considère les chargés de mission thématique comme des emplois politiques.

La Ville de Lyon ne partage pas l'analyse juridique de la Chambre Régionale des Comptes qui remet en cause l'organisation de la collectivité. Pour autant, pour protéger l'institution, la Ville de Lyon fait le choix de mettre en œuvre la recommandation émise par une autorité de contrôle et supprimera le pôle des chargés de mission thématique.

Les agents seront redéployés et leurs missions évolueront à l'issue d'un processus de dialogue social comme pour toute réorganisation au sein de la collectivité. L'organisation retenue sera effective en début d'année prochaine.

Vous pourrez retrouver la réponse détaillée et complète de la Ville de Lyon dans l'annexe du rapport.